

# Fiche-conseils sur la cybersécurité destinée aux consommateurs

## Pratiques sûres en matière de commerce électronique

Grâce à Internet, nous avons maintenant accès à un cybermarché d'une envergure époustouflante. Dès lors qu'une chose existe, on la trouve probablement sur Internet.

Bien qu'il offre nombre d'avantages, le commerce électronique comporte quelques pièges et risques dont on doit se méfier afin de vivre agréablement l'expérience du magasinage en ligne.

### Quels sont les avantages du cybercommerce?

Plusieurs raisons ont contribué à la popularité du cybercommerce :

- C'est pratique. Non seulement vous pouvez effectuer vos achats à partir de la maison et les faire livrer sur le pas de votre porte, mais vous accédez aussi à un dossier électronique dans lequel sont consignés les renseignements sur vos achats, vos paiements et les livraisons.
- Il existe plusieurs modes de paiement. Les cartes de crédit (dont les cartes jetables ou à faible limite de crédit), les services de paiement électronique, les cartes-cadeaux, le crédit en ligne, etc., dont plusieurs vous permettent de déterminer les renseignements financiers que vous souhaitez dévoiler ainsi que la somme que vous pouvez déboursier pour un achat.
- Il propose plusieurs outils de sécurité intégrés. Plusieurs sites disposent de fonctionnalités telles que des icônes et des alertes qui vous aident à vous protéger d'escroqueries. Si vous y avez recours, votre expérience de magasinage n'en sera que plus sûre.
- Avant d'acheter, il est facile de faire des recherches sur les produits ou les services reçus, et même sur les vendeurs ou acheteurs particuliers, en consultant les évaluations laissées en ligne par d'autres clients.

### Quels sont les risques associés au cybercommerce?

Comme toutes nos activités en ligne, les achats électroniques comportent certains risques :

- Le magasinage en ligne peut être *trop* pratique. L'incroyable variété de produits offerts en ligne peut vous amener à elle seule à tomber dans l'excès.
- Méfiez-vous des « bonnes affaires ». Les achats en ligne peuvent s'accompagner d'un cortège de frais cachés, notamment de droits de douane ou d'expédition.

- Les escrocs proposent des affaires trop belles pour être vraies : vente de produits de contrefaçon, endommagés, volés ou qui n'existent tout simplement pas. Les logiciels de conception de sites Web conviviaux permettent à ces malfaiteurs de créer de fausses vitrines virtuelles. Les sites de ventes aux enchères ainsi que les cybermarchés bien connus dont eBay et Etsy ont une bonne réputation (bien que vérifier si vous vous trouvez bien à la bonne adresse Web s'impose en tout temps), mais cela ne signifie pas que les vendeurs ou les acheteurs qui s'y trouvent sont dignes de confiance.
- Les renseignements sur l'utilisateur sont parfois archivés par les vendeurs. Bien que cette pratique soit conçue, vous dit-on, pour des raisons de commodité (habituellement pour vous permettre de faire des achats « en un clic »), le stockage des renseignements personnels et financiers en ligne peut comporter des risques. D'ailleurs, plusieurs entreprises en ligne ont vu les renseignements de leurs clients piratés ou volés.
- Certains sites stockeront les données d'ouverture de session et les renseignements sur la carte de crédit utilisée récemment dans des fichiers de témoins dans le cache de votre navigateur.

## Comment vous protéger

Heureusement, il existe plusieurs outils et stratégies qui peuvent contribuer à faire de votre session de magasinage en ligne une expérience sûre et sans tracas.

**Utilisez une carte de crédit.** En règle générale, les cartes de crédit sont protégées contre le vol d'identité par des mesures rigoureuses. Il est habituellement assez facile de faire annuler les frais portés à votre compte pour des achats que vous n'avez pas faits, et les sociétés émettrices de cartes le surveillent pour y déceler toute transaction douteuse. Vous pouvez également vous procurer une autre carte à faible limite de crédit que vous utiliserez pour faire vos achats en ligne, ce qui peut limiter encore davantage les pertes éventuelles.

### **Faites l'essai d'une carte jetable, d'une carte-cadeau ou du crédit en ligne.**

Pour effectuer de petits achats, vous pouvez utiliser une carte de crédit prépayée jetable ou une carte-cadeau (que vous trouverez dans la plupart des épiceries, des pharmacies et des stations-service). Habituellement, ces cartes peuvent valoir entre 10 et 100 \$ et sont inutilisables lorsque vous avez atteint le maximum de leur valeur. De plus, ces modes de paiement assurent un anonymat complet. Certains sites, dont iTunes, offrent également du crédit en ligne, ce qui constitue une façon ingénieuse de permettre aux enfants d'y faire leurs achats sans leur donner accès à une carte de crédit.

**Assurez-vous que vos données sont cryptées.** Vous saurez, grâce à votre navigateur Web, si vous effectuez vos achats sur un site crypté. Le symbole de cadenas fermé et le préfixe « https » sont conçus pour vous indiquer que votre transaction est sûre (cela ne signifie pas que vos renseignements sont protégés à tout autre moment, mais tout simplement qu'ils le sont pendant la transaction).

**Videz votre cache.** Après des achats en ligne, imprimez une copie de votre reçu de transaction ou sauvegardez-le sur votre ordinateur en format PDF. Ensuite, videz le cache de votre navigateur pour en éliminer toute trace de votre transaction.

**Maintenez vos logiciels à jour et protégez votre ordinateur.** Il est important de mettre à jour votre ordinateur en y installant les plus récentes fonctionnalités en matière de sécurité ainsi que les corrections de bogues. Le logiciel qui protège votre ordinateur des logiciels malveillants vous permettra d'acheminer vos renseignements financiers en toute sécurité.

**Méfiez-vous des fonctions d'achat intégrées à l'application.** Plusieurs des applications que vous connaissez et aimez, sur votre téléphone intelligent ou sur votre tablette électronique, vous offrent la possibilité de vous procurer, sans la moindre complication, une mise à niveau de ces applications, des fonctionnalités supplémentaires ou du contenu média. Bien que cette fonction soit pratique, elle peut également donner lieu à de nombreuses dépenses imprévues. Si vous partagez votre dispositif avec d'autres personnes, assurez-vous, afin de réduire les risques d'achats inattendus, de ne pas y stocker les renseignements relatifs à votre compte. Il est rare que l'on puisse annuler les achats faits de cette façon.

**Fermez la session.** Quand vous partagez un ordinateur avec d'autres personnes, il est important de prendre l'habitude d'effacer les renseignements dont vous ne vous préoccuperiez pas en d'autres circonstances. Vous devez également concrètement fermer votre session (en cliquant sur le bouton de fermeture de session ou sur « quitter ») sur les sites de magasins en ligne afin que les utilisateurs suivants n'aient pas accès à vos comptes, aux renseignements relatifs à vos achats ni aux modes de paiement.

**Informez-vous.** Avant de faire des achats en ligne ou de faire affaire avec un autre utilisateur, assurez-vous d'obtenir des renseignements à propos du site ou de cette personne. En règle générale, les cybermarchés offrent un système de cotation par les utilisateurs et vous pouvez effectuer une recherche Web pour consulter les évaluations des produits et des services avant de les acquérir. Si, pour un site Web ou un produit, vous ne trouvez aucune évaluation en ligne, il peut être préférable de reporter votre achat afin de voir ce que les autres internautes pensent de ce produit ou de ce service.

**Examinez attentivement ce qu'on vous présente.** Les articles peuvent être décrits de différentes façons et les mots utilisés peuvent vous révéler la véritable nature de ce que l'on tente de vous vendre. Les expressions telles que « remis à neuf » ou « presque neuf » ne sont que des manières différentes d'indiquer qu'il s'agit de marchandise d'occasion (ce qui n'est pas mauvais en soi à condition de le savoir). Sur certains sites, les escrocs iront jusqu'à affirmer que l'article n'est pas celui qui figure sur la photo. Cela devrait vous mettre la puce à l'oreille.

**Tenez-vous loin des imitations.** Si vous achetez de la marchandise, assurez-vous qu'elle est fabriquée sous licence et qu'il ne s'agit pas de marchandise de contrefaçon. Il existe un gigantesque cybermarché pour les articles griffés haut de gamme contrefaits. Non seulement cette pratique est-elle illégale, mais ces produits sont habituellement de mauvaise qualité. Il n'est pas impossible de réaliser de bonnes affaires en ligne, mais vous devriez vous méfier des offres si alléchantes qu'elles vous poussent à sortir votre carte de crédit sans réfléchir.

**Payez au juste prix.** Quelques-unes des occasions les plus alléchantes sur Internet proposent de la marchandise volée ou obtenue illégalement. Ces occasions cachent souvent des manœuvres frauduleuses parce que les vendeurs savent que vous ne signalerez probablement pas le méfait. Après tout, une victime est moins motivée à signaler une fraude aux autorités si elle souhaitait se

procurer un album de musique qui n'est pas encore offert sur le marché ou le DVD d'un film qui n'a pas encore fait son apparition sur les écrans de cinéma. Même si les articles sont authentiques, vous risquez d'enfreindre la loi en achetant de la marchandise volée.

**Signalez les fraudes.** Si vous êtes victime d'une cyberfraude, vous devez la signaler afin d'éviter à d'autres personnes de subir le même sort. Si vous êtes au courant de tentatives cybercriminelles, qu'elles aient réussi ou échoué, signalez-les au [www.recol.ca](http://www.recol.ca).

## **Pour obtenir plus de renseignements :**

Veillez consulter la Fiche-conseils sur la sécurité destinée aux consommateurs de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (ACEI) et HabiloMédias disponible au [www.acei.ca](http://www.acei.ca) et sur le site Web [www.habilomedias.ca](http://www.habilomedias.ca), même que d'autres ressources favorisant la littératie numérique.

---

*L'ACEI est fière de commanditer HabiloMédias et le travail essentiel dont il s'acquitte au nom de la population canadienne.*

